

# SECTION DE 4<sup>ème</sup> BILINGUE anglais

## AU COLLEGE DE NORMANDIE à la rentrée 2025

Dans cette section (groupe d'élèves de classes différentes), une partie des enseignements sera dispensée en anglais.



### Objectifs :

- enseignement de l'anglais plus poussé avec heures supplémentaires au fil des niveaux
- dépasser le cadre du cours de langue pour l'apprentissage et l'utilisation de l'anglais.
- exposer les élèves à un « bain linguistique » le plus authentique et culturel qui soit.
- utiliser l'anglais dans le quotidien scolaire au travers des programmes d'enseignement quand cela est possible (par ex. en technologie, en maths, en Enseignement moral et civique = EMC).

Le recrutement pour la rentrée 2025 s'effectuera au collège par le biais d'un test écrit le **jeudi 14 novembre de 12h00 à 13h00** et de l'avis du professeur actuel d'anglais ainsi que du conseil de classe. Les critères de sélection seront le niveau global de compréhension et d'expression, la capacité à formuler des réponses spontanées (à l'oral comme à l'écrit), la capacité à travailler en groupe et s'adapter.

L'élève devra se présenter au plus tard la veille de l'épreuve auprès de Mme Lemaistre qui lui remettra une carte de passage en priorité pour la cantine.

A l'issue de l'année de 4<sup>ème</sup> il pourra être décidé par l'équipe pédagogique de ne pas conserver l'enfant dans la section faute de réelle motivation.

**ATTENTION ! NOMBRE DE PLACES TRES LIMITE** = les élèves ayant déjà été recrutés en fin de CM2, et formant déjà un groupe d'élèves bilingues depuis la 6<sup>ème</sup>, il s'agit uniquement de compléter les places restant libres.

Coupon réponse **A REMETTRE AU SECRETARIAT : AVANT LE 23 octobre 2024**

Nom de l'élève .....Prénom .....Classe de 5<sup>ème</sup> en 2024 .....

Adresse mail d'un parent .....

Numéro de tel d'un parent .....

Je soussigné(e), M. Mme ....., parent / responsable légal souhaite que l'enfant ..... soit intégré à la section bilingue en 4<sup>ème</sup> en 2025.

J'ai pris connaissance qu'à l'issue de l'année de 4<sup>ème</sup> il pourra être décidé par l'équipe pédagogique de ne pas conserver l'enfant dans la section faute de réelle motivation.

A ....., le ..... signature